

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet d'extension des activités (installation de traitement de surface, décapage et passivation des inox) sur le territoire de commune de Montauban, au sein de la ZAC « Albasud », sollicitée par la Société Saint-Benoît Mécanique (SBM), dans le cadre de l'autorisation environnementale et comportant les procédures suivantes :

- installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : autorisation et déclaration
- loi sur l'eau (IOTA) : déclaration

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de trente cinq jours, est prescrite **du 10 novembre 2022 à 09h00 au 14 décembre 2022 à 12h00**, sur le territoire de la commune de Montauban, sollicitée par la Société Saint-Benoît Mécanique, dans le cadre de l'autorisation environnementale en vue d'obtenir l'extension des activités (installation de traitement de surface, décapage et passivation des inox).

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès M. Guillaume FEAU et/ou M. Nicolas NOUGER par téléphone 05 63 21 12 23 ou par courriel : g.feau@maf-france.com et/ou nicolas@cabinetnouger.com

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Montauban, 9 rue de l'Hôtel de Ville 82000 MONTAUBAN (siège de l'enquête) :

- sur support papier

- sur internet, à l'adresse suivante :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Enquete-et-consultation-publique/Projet-d-extension-des-activites-par-la-Societe-Saint-Benoit-Mecanique-SBM>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Montauban.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Montauban aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête.

- soit à partir du site Internet à l'adresse électronique visée ci-dessus en utilisant le bouton **"Réagir à cet article"**

- soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le commissaire enquêteur, Monsieur Guy MARTIN, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Montauban : le jeudi 10 novembre 2022, de 9h à 12h ; le mardi 22 novembre 2022, de 9h à 12h ; le mercredi 30 novembre 2022, de 9h à 12h et le mercredi 14 décembre 2022, de 9h à 12h.

Le présent avis sera affiché aux mairies de Montauban, Bressols, Corbarieu et Lacourt Saint-Pierre. .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montauban ainsi que sur le site Internet des services de l'État : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, dans le cadre de l'autorisation environnementale, sur la demande d'autorisation, par arrêté préfectoral.